



# la lettre



Police Municipale - Garde Champêtre - ASVP

## INFO 65

### Coronavirus : Le président de la République demande « l'union sacrée », les rassemblements de plus de 100 personnes interdits

C'est sans doute l'expression la plus lourde de sens qu'ait utilisée le chef de l'État : « *Le temps est à cette union sacrée qui consiste à suivre tous ensemble un même chemin* ». Le terme choisi – tiré du vocabulaire politique de la Première guerre mondiale – donne la mesure de la gravité de la crise, « *la plus grave crise sanitaire qu'ait connue la France depuis un siècle* ».

Alors que presque 600 cas supplémentaires ont été diagnostiqués hier, ce qui confirme une accélération du nombre de cas de presque 30 % par jour, Emmanuel Macron a affirmé, après avoir consulté les scientifiques hier, que « *nous n'en sommes qu'au début de cette épidémie : (...) le virus continue de se propager et est en train d'accélérer* ». Les autorités craignent également que survienne « *une deuxième vague qui touchera des personnes plus jeunes* ».

#### Élections : nouvelles « consignes » attendues

Le président était très attendu sur la question des élections municipales – dont le gouvernement a clairement envisagé le report pendant toute la journée, avant de trancher : « *Rien ne s'oppose à ce que les Français, même les plus vulnérables, se rendent aux urnes* ». Si le chef de l'État a évoqué l'avis des scientifiques pour justifier cette décision, on sait aussi qu'une partie des responsables politiques y étaient opposés. « *Je sais que les mairies ont bien organisé les choses* », a affirmé Emmanuel Macron, mais « *des consignes renforcées* » vont être données aujourd'hui notamment pour permettre de réduire le temps d'attente des personnes âgées dans les bureaux de vote.

#### Écoles fermées

La mesure la plus spectaculaire annoncée hier soir est la fermeture « *jusqu'à nouvel ordre* » de tous les établissements d'enseignement et d'accueil des enfants : « *Crèches, écoles, collèges, lycées, universités* ». Cette mesure pose évidemment un grand nombre de questions d'organisation (lire article ci-dessous). Les transports collectifs seront en revanche « *maintenus* », car « *les arrêter ce serait tout bloquer* ». Le chef de l'État a néanmoins demandé, au nom du sens des responsabilités, à chaque Français de « *limiter leurs déplacements au strict nécessaire* ».

**Le Premier ministre a annoncé, en milieu de journée, que ce sont désormais les rassemblements de plus de 100 personnes qui sont interdits, sur tout le territoire.**

#### Trêve hivernale reportée

Autre mesure très attendue par les acteurs de la solidarité (lire *Maire info* d'hier) : la trêve hivernale est prolongée de « *deux mois* ». Le ministère chargé du Logement a donné, dès ce matin, quelques précisions supplémentaires : jusqu'au 31 mai, les préfets vont « *surseoir à tout concours à la force* ».

**FÉDÉRATION AUTONOME DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE – POLICE MUNICIPALE**

96, rue Blanche - 75009 PARIS - ☎01 42 80 22 22 - Fax 09 83 00 44 12

E-mail : [contact.fafptpm@gmail.com](mailto:contact.fafptpm@gmail.com) - Sites Internet : [www.policemunicipale.org](http://www.policemunicipale.org) et [fafpt.org](http://fafpt.org)

Affiliée à la FÉDÉRATION AUTONOME DE LA FONCTION PUBLIQUE (FA-FP)

publique pour la mise en œuvre d'expulsions locatives » sauf si une solution de « *relogement pérenne* » a été trouvée. Les 14 000 places d'hébergement d'urgence ouvertes pour l'hiver resteront ouvertes pour deux mois de plus. Enfin, « *au-delà du 31 mai, jusqu'à 7.000 de ces places ouvertes initialement pour l'hiver seront transformées en places pérennes ouvertes tout au long de l'année* ».

### **Mesures « fortes » pour les entreprises**

Emmanuel Macron a annoncé hier une « *mobilisation générale* » sur le plan économique, pour « *défendre les entreprises de toute taille et défendre l'ensemble des travailleurs et des travailleuses. (...) Nous n'ajouterons pas aux difficultés sanitaires la peur de la faillite pour les entrepreneurs, l'angoisse du chômage et des fins de mois difficiles pour les salariés.* » Alors que déjà, de nombreux secteurs sont très gravement impactés par cette crise (tourisme, transport, hôtellerie-restauration, événementiel...), le gouvernement va mettre en place « *un mécanisme exceptionnel et massif de chômage partiel* » : l'État « *prendra en charge l'indemnisation des salariés contraints de rester chez eux* ». Pour aider les entreprises, le paiement des cotisations et impôts du mois de mars pourra être « *reporté sans justification, sans formalité, sans pénalité* ».

Le chef de l'État a affirmé qu'il ne « *laisserait pas la crise financière et économique se propager* » (hier, la Bourse de Paris a connu la pire journée de son histoire avec une chute de l'indice de plus de 12,2 %). Des mesures fortes vont donc être décidées, à l'échelle européenne « *quoi qu'il en coûte* ».

Le ministre de l'Économie, Bruno Le Maire, a d'ores et déjà annoncé ce matin que les mesures de soutien à l'économie allaient se chiffrer « *en dizaines de milliards* ».

**Source : Maire-Info**

## **INFO 66**

### **Coronavirus : Fermeture des établissements du CNFPT**

La gestion de la crise sanitaire a pris un tournant hier avec les décisions annoncées par le Président de la République.

En conséquence, le Président du CNFPT et la Directrice générale ont décidé d'**interrompre, dès lundi 16 mars, toute activité de formation présentielle de l'établissement, et ceci dans un premier temps jusqu'à la fin du mois.**

Nous sommes mobilisés localement pour préparer le plan de continuité de service en mode dégradé et vous communiquer toutes les informations rapidement.

Nous allons attacher une importance particulière à la qualité de notre communication liée à l'arrêt de cette activité. Nous prendrons attache très régulièrement avec vous en fonction des éléments dont nous disposerons.

Notre premier message est le suivant :

*Compte-tenu des décisions annoncées hier soir par le Président de la République pour faire face à la crise du Coronavirus, le Cnfpt a décidé **d'interrompre toute formation présentielle, dès lundi 16 mars, dans un premier temps jusqu'à la fin du mois.***

**Pour les FIA/FCO/FC/SEANCES DE TIR ET FPA :** Les cours seront reportés et vous seront communiqué en fonction des possibilités de salles, intervenants, etc.

**EN RESUME : TOUT EST ARRETE JUSQU'A LA FIN DU MOIS**

**FÉDÉRATION AUTONOME DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE – POLICE MUNICIPALE**

96, rue Blanche - 75009 PARIS - ☎01 42 80 22 22 - Fax 09 83 00 44 12

E-mail : [contact.fafptpm@gmail.com](mailto:contact.fafptpm@gmail.com) - Sites Internet : [www.policemunicipale.org](http://www.policemunicipale.org) et [fafpt.org](http://fafpt.org)

Affiliée à la FÉDÉRATION AUTONOME DE LA FONCTION PUBLIQUE (FA-FP)

## Coronavirus : les consignes d'un Centre de Gestion de la FPT



Service conseil statutaire et service juridique

Téléphone : 04 67 04 38 84

Courriel : [carrieres@cdg34.fr](mailto:carrieres@cdg34.fr)

### NOTE À L'ATTENTION DES COLLECTIVITÉS ET EPCI CONCERNANT LES DISPOSITIONS À PRENDRE EN CAS D'ABSENCE D'UN AGENT PUBLIC POUR CAUSE DIRECTE OU INDIRECTE DU CORONAVIRUS

L'employeur public peut adapter son action selon la situation de l'agent public concerné par une mesure d'isolement, d'éviction, de maintien à domicile, de fermeture d'établissement, d'impossibilité de faire garder ses enfants... au regard de la possibilité pour l'agent de poursuivre ou non son activité en télétravail.

Dans ce cas de situation exceptionnelle, l'employeur public a la possibilité d'anticiper et de déroger sur la durée maximale normalement prévue du télétravail (à savoir 3 jours par semaine au maximum généralement).

Dans cette situation, l'agent public exerce effectivement ses fonctions et perçoit à ce titre sa rémunération. La période donnant lieu à rémunération et au versement des cotisations est prise en compte dans la constitution et la liquidation des droits à pension.

#### Concrètement :

##### **1. Pour les agents fonctionnaires avec un temps de travail supérieur ou égal à 28 heures :**

- ✦ en cas de mesure d'isolement, de maintien à domicile, de fermeture d'établissement, d'impossibilité de faire garder ses enfants... le télétravail est mis en place ;
- ✦ en cas de mesure d'isolement, de maintien à domicile, d'impossibilité de faire garder ses enfants... avec une impossibilité de mise en place du télétravail, le fonctionnaire est placé en autorisation spéciale d'absence (cf. [notes DGAFP du 27/02/2020](#), [DGAFP et DGCL du 05/03/2020](#) et [instruction n°7 du 23 mars 1950](#)) ;
- ✦ en cas de fermeture d'établissement et s'il ne fait pas l'objet de mesure d'isolement à titre personnel, le fonctionnaire peut faire l'objet d'une réaffectation sur un autre service ;
- ✦ en cas d'infection du fonctionnaire ayant contracté la maladie, ce dernier est placé en arrêt maladie.

##### **2. Pour les agents contractuels et fonctionnaires avec un temps de travail inférieur à 28 h :**

- ✦ en cas de mesure d'isolement, de maintien à domicile, d'impossibilité de faire garder ses enfants... le télétravail est mis en place ;
- ✦ en cas de mesure d'isolement, de maintien à domicile, d'impossibilité de faire garder ses enfants... avec une impossibilité de mise en place du télétravail, le contractuel ou le fonctionnaire < 28 h est placé en arrêt maladie selon la procédure accessible sur le site internet dédié <https://declare.ameli.fr/> ; conduisant à la délivrance d'un arrêt de travail et au versement d'indemnités journalières pour la durée de fermeture de l'établissement ;
- ✦ en cas de fermeture d'établissement et s'il ne fait pas l'objet de mesure d'isolement à titre personnel, le fonctionnaire (et uniquement le fonctionnaire < 28h) peut faire l'objet d'une réaffectation sur un autre service ;
- ✦ en cas d'infection de l'agent ayant contracté la maladie, ce dernier est placé en arrêt maladie.

**NB :** les autorisations d'absence et arrêt de travail ne génèrent pas de jours de RTT, autrement dit ces jours doivent être proratisés.

**NB :** il n'est pas nécessaire de prendre un arrêté pour définir la situation de l'agent placé en autorisation d'absence.

Coronavirus : les consignes de la Police Nationale



FICHE RÉFLEXE COVID-19 /// N°1  
**VOUS ÊTES EN PRÉSENCE D'UNE PERSONNE PRÉSENTANT DES SYMPTÔMES DU COVID-19 DANS UN MILIEU OUVERT MAIS SANS CONTACT DIRECT**

**OBJECTIFS**

L'objectif consiste à adopter le comportement adéquat face à une personne présentant les symptômes du Covid-19 dans un milieu ouvert (voie publique). Cet environnement permet une prise de distance au cours d'une action de police ne nécessitant pas en première intention un rapprochement direct.

**ACTIONS À RÉALISER**

**J'observe que la personne présente des symptômes :**

- Je garde une distance d'au moins un mètre avec la personne pour la prise de contact
- J'explique la raison de cette distance à la personne afin qu'elle garde son calme
- Je réalise mon action en limitant au maximum le temps de contact

**L'intervention exige que je me rapproche de la personne :**

- Je donne un masque chirurgical à la personne suspectée d'être contaminée
- Si elle le refuse, je m'équipe d'un masque chirurgical avant toute action (palpation de sécurité, contrôle d'identité)
- J'isole la personne. En cas de doute sérieux, je contacte le 15 pour signaler le cas

**Après l'intervention :**

- Je me lave les mains à l'eau et au savon ou à l'aide d'une solution hydroalcoolique

**POINTS DE VIGILANCE**

-  **LIMITER LE TEMPS D'EXPOSITION**
-  **GARDER UNE DISTANCE SUFFISANTE**
-  **AU BESOIN SE PROTÉGER AU MOYEN D'UN MASQUE CHIRURGICAL**

**RAPPEL DES SYMPTÔMES**

-  **SIGNES D'INFECTION RESPIRATOIRE AIGÛE CARACTÉRISÉE PAR UNE TOUX ET/OU UN ESSOUFFLEMENT AU REPOS**
- LA TRANSMISSION SE FAIT PAR CONTACT DIRECT RAPPROCHÉ AVEC POSTILLONS ET CONTACT DES MAINS NON LAVÉES**

FICHE RÉFLEXE COVID-19 /// N°2

**VOUS ÊTES EN PRÉSENCE D'UNE PERSONNE PRÉSENTANT DES SYMPTÔMES DU COVID-19 DANS UN MILIEU OUVERT AVEC CONTACT DIRECT**

**OBJECTIFS**

L'objectif consiste à adopter le comportement adéquat face à une personne présentant les symptômes du Covid-19 dans un milieu ouvert (voie publique). Cet environnement permet une prise de distance au cours d'une action de police nécessitant un rapprochement direct.

**ACTIONS À RÉALISER**

**Je me protège :**

*Je sais que la personne est touchée par le Covid-19 :*

→ En amont de l'intervention, je m'équipe d'un masque chirurgical et de gants

*Exemple de situation : interpellation à domicile d'une personne contaminée / audition d'une personne contaminée*

*J'apprends au cours de l'intervention que la personne est touchée par le Covid-19 :*

→ Je stoppe mon action dès que possible et je m'équipe d'un masque chirurgical et de gants

*Exemple de situation : intervention de police secours pour des violences intrafamiliales dans un appartement où se trouve une personne présentant tous les symptômes*

**J'alerte :**

→ Je préviens le 15 en signalant la situation  
→ J'avise ma salle de commandement de la situation en cours

**Je sécurise en attendant une prise en charge médicale :**

→ J'isole la personne dans un lieu clos si possible  
→ Je veille à ce que le minimum de personnes entre en contact avec elle  
→ Je lui fais porter un masque

**Après l'intervention :**

→ Je me lave les mains à l'eau et au savon ou à l'aide d'une solution hydroalcoolique

**POINTS DE VIGILANCE**



**JE ME PROTÈGE DÈS QUE J'OBSERVE LES SYMPTÔMES**



**TOUTE ACTION POLICIÈRE PEUT M'AMENER À SUSPECTER QU'UNE PERSONNE EST CONTAMINÉE**

**RAPPEL DES SYMPTÔMES**



**SIGNES D'INFECTION RESPIRATOIRE AIGÛE CARACTÉRISÉE PAR UNE TOUX ET/OU UN ESSOUFFLEMENT AU REPOS**

**LA TRANSMISSION SE FAIT PAR CONTACT DIRECT RAPPROCHÉ AVEC POSTILLONS ET CONTACT DES MAINS NON LAVÉES**

FICHE RÉFLEXE COVID-19 /// N°3

## VOUS ÊTES EN PRÉSENCE D'UNE PERSONNE PRÉSENTANT DES SYMPTÔMES DU COVID-19 DANS UN MILIEU CONFINÉ (LOCAUX OU VÉHICULES)

### OBJECTIFS

L'objectif consiste à adopter le comportement adéquat face à une personne présentant les symptômes du Covid-19 dans un milieu confiné. Cet environnement ne permet pas une prise de distance permettant de se protéger.

Au quotidien, cette situation peut se retrouver lors de la prise en charge dans un véhicule de police, en cas de signalisation ou lors d'un échange dans une cellule de garde à vue ou de centre de rétention administrative d'une personne porteuse du Covid-19.

### ACTIONS À RÉALISER

#### Je me protège :

- En préalable de l'action de police, je m'équipe d'un masque chirurgical et de gants à usage unique
- Je donne un masque chirurgical à la personne suspectée d'être contaminée afin de couvrir son nez et sa bouche et je lui demande de se laver les mains avec du gel hydroalcoolique

#### Je sécurise :

- J'isole, dans la mesure du possible, la personne contaminée des autres personnes
- Je veille à ce qu'un minimum de personnes entre en contact avec elle
- Je m'assure du nettoyage de l'environnement concerné (véhicules, locaux) une fois la procédure finie (fiche réflexe n°4)

#### Après l'intervention :

- Je me lave les mains à l'eau et au savon ou à l'aide d'une solution hydroalcoolique

#### POINTS DE VIGILANCE



TOUT EN VEILLANT À LA SÉCURITÉ DE L'INTERVENTION, JE ME TIENS À DISTANCE DE LA PERSONNE



JE VEILLE À PORTER ET À FAIRE PORTER UNE PROTECTION INDIVIDUELLE (MASQUES CHIRURGICAUX)

#### RAPPEL DES SYMPTÔMES



SIGNES D'INFECTION RESPIRATOIRE AIGÛE CARACTÉRISÉE PAR UNE TOUX ET/OU UN ESSOUFFLEMENT AU REPOS

LA TRANSMISSION SE FAIT PAR CONTACT DIRECT RAPPROCHÉ AVEC POSTILLONS ET CONTACT DES MAINS NON LAVÉES

FICHE RÉFLEXE COVID-19 /// N°4  
**NETTOYAGE DES LOCAUX ET ÉQUIPEMENTS**

**OBJECTIFS**

L'objectif vise au nettoyage des locaux et matériels, notamment l'habitacle du véhicule, ayant accueilli une personne contaminée par le Covid-19.

**ACTIONS À RÉALISER**

**Je procède au nettoyage des surfaces :**

- J'aère, si possible, les locaux ou le véhicule avant toute intervention de nettoyage
- J'utilise tout produit désinfectant validé par la norme EN 14 476

**Si la situation le nécessite :**

- J'interdis la fréquentation du lieu où la personne a séjourné
- J'avise ma hiérarchie pour déclencher les mesures de nettoyage

**Je mets en oeuvre les procédures internes déjà existantes :**

- J'applique les procédures existantes le cas échéant (gale, tuberculose)

**Après l'intervention :**

- Je me lave les mains à l'eau et au savon ou à l'aide d'une solution hydroalcoolique

**POINTS DE VIGILANCE**



JE M'ASSURE DU NETTOYAGE  
DES LIEUX PARTAGÉS AVEC  
LA PERSONNE CONTAMINÉE



JE VEILLE AU TRAITEMENT  
DES DÉCHETS AYANT SERVI  
À LA DÉSINFECTION

**RAPPEL DES SYMPTÔMES**



SIGNES D'INFECTION RESPI-  
RATOIRE AIGÛE CARACTÉRISÉE  
PAR UNE TOUX ET/OU UN  
ESSOUFFLEMENT AU REPOS

LA TRANSMISSION SE FAIT PAR CONTACT DIRECT  
RAPPROCHÉ AVEC POSTILLONS  
ET CONTACT DES MAINS NON LAVÉES